



Us, le 3 septembre 2018

Chers parents,

L'heure de la rentrée a sonné et revoici déjà vos enfants sur le chemin de l'école.  
Cette nouvelle année scolaire est placée sous le signe du changement :

➤ **Le retour à un rythme scolaire de 4 jours :**

Les NAP ont donc disparu du programme journalier de vos enfants, les horaires des écoles ont été modifiés, et les accueils périscolaires, gérés par la commune, ouvriront désormais leurs portes à partir de 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

➤ **L'ouverture d'un ALSH le mercredi et pendant les petites vacances scolaires :**

Soucieux de proposer des accueils périscolaires adaptés aux besoins des enfants et des familles, le conseil municipal et plus particulièrement la commission scolaire, ont décidé de vous proposer également un accueil de loisirs pour la journée complète du mercredi, ainsi que pour chaque première semaine des petites vacances scolaires (sauf vacances de Noël).

L'A.L.S.H pourra ainsi accueillir vos enfants de 7h30 à 19h00 sur ces périodes.

➤ **L'arrivée de nouveaux animateurs dans l'équipe qui encadrera vos enfants sur les temps périscolaires**

**Mélanie**, qui sera ATSEM dans la classe des MS/GS de Mme Joëlle JEAN chaque matin, mais aussi animatrice périscolaire, et **Alexandre**, animateur périscolaire, viennent compléter l'équipe déjà composée de Thomas, Typhaine et Delphine, et dirigée par Karine Mondière.

Ils encadreront vos enfants pendant le périscolaire du matin (de 7h30 à 8h20), la pause méridienne, le périscolaire du soir (de 16h30 à 19h) et le centre de loisirs du mercredi et des vacances scolaires (de 7h30 à 19h).

Catherine (ATSEM en PS/MS), Liliane et Pierre viendront renforcer l'encadrement sur la pause méridienne.

Nous vous remercions de réserver un bel accueil à cette équipe qualifiée et motivée, qui va déployer beaucoup d'énergie pour assurer un accueil de qualité à vos enfants.

**Afin de mener à bien cette nouvelle année scolaire, et de vous proposer un service périscolaire organisé, nous vous rappelons que l'inscription de vos enfants à la cantine ou aux accueils périscolaires (garderie, centre de loisirs...), devait être faite avant la rentrée (dossier à déposer avant le 1<sup>er</sup> juin 2018 pour les élèves de l'année 2017/2018, nombreux rappels durant l'été avec un délai reporté au 24 août...).**

**Sans inscription préalable de vos enfants, nous ne serons pas en mesure d'accueillir vos enfants, pour des raisons évidentes de gestion, d'encadrement, de responsabilité et de sécurité.**

**RAPPEL:** En cas d'annulation ou de modification des inscriptions,

une seule adresse mail prendra en compte vos demandes: [periscolaire.us@orange.fr](mailto:periscolaire.us@orange.fr)

➤ **Le choix d'un nouveau prestataire pour le restaurant scolaire et l'A.L.S.H**

Suite à la consultation de plusieurs prestataires dans le cadre d'un appel d'offres, la société CONVIVIO prendra maintenant en charge la préparation et la livraison des repas au restaurant scolaire. Nous espérons que ce nouveau prestataire répondra au palais des élèves et des adultes déjeunant à la cantine.

➤ **L'équipement numérique pour nos deux écoles**

Nous avons le plaisir de vous informer que la commune a doté chaque salle de classe d'un tableau numérique interactif (TNI).

Ce projet, mûrement réfléchi en collaboration avec les enseignantes, l'association des parents d'élèves et l'Inspection Académique, a pu se concrétiser grâce à l'obtention d'une subvention : la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) qui nous a permis de financer 40% du projet, ainsi qu'à l'opération « 1 euro pour une école ».

Les équipes enseignantes ont déjà bénéficié d'une formation par la société Vidéo Synergie, qui assurera également un soutien technique en cas de besoin.

**La commission scolaire espère vivement que les enfants apprécieront cet accès aux nouvelles technologies.**

Aucun changement cependant pour la sécurité de vos enfants... Nous regrettons de devoir faire ce rappel chaque année...



➤ **La vitesse est limitée à 30km/h dans le périmètre des écoles. Merci d'y veiller !**

Vous avez peut-être d'ailleurs déjà constaté que des ralentisseurs ont été installés sur le chemin d'accès au parking du stade, afin de forcer certains automobilistes au comportement dangereux à lever le pied.

➤ **Les véhicules doivent stationner exclusivement sur le parking du stade**, le petit parking de l'école élémentaire (derrière le portail) étant exclusivement réservé aux enseignants et au personnel communal.

➤ **Les véhicules sont priés de ne pas stationner devant le portail de livraison cantine ni les portillons d'accès piétons, ou les lignes jaunes, et encore moins sur la place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite.**

➤ Pour la fluidité de circulation et la sécurité de vos enfants, **l'arrêt ou le stationnement sont strictement interdits** sur le chemin Eric Bourbier, la zone d'arrêt des bus, devant les écoles ou encore sur les places de la résidence privée «Les fauvettes».

L'aire de stationnement sur le parking du stade a été délimitée par des potelets en bois. Les enfants doivent ainsi cheminer jusqu'à l'école en toute sécurité en empruntant le petit sentier derrière ces potelets. Merci d'inciter vos enfants à l'utiliser chaque jour !

**Le conseil municipal souhaite une très bonne rentrée scolaire 2018/2019 à tous nos écoliers, ainsi que la bienvenue aux enfants nouvellement scolarisés à Us.**

Delphine Quillent

Adjointe aux affaires scolaires et périscolaires